



Acces internet pour les salariés

Par **kroa**, le **04/03/2008** à **07:40**

Bonjour,

Je suis technicien de maintenance informatique , j'habite dans le sud et le siege social de ma boite se trouve sur Paris.

Je reçois , les demandes d'interventions et les procedures par Mail , et je dois envoyer des rapports d'intervention par ce meme moyen.

L'acces a ma boite aux lettre est donc indispensable pour travailler.

J'aimerais savoir si l'employeur a l'obligation de payer l'acces a Internet ?

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008** à **01:49**

Bonjour,

votre employeur se doit de mettre les moyens pour que son employé remplisse ses obligations. Il n'a pas pour autant dans l'obligation de vous payer votre abonnement internet. En effet ceci ne constitue qu'une réponse parmi d'autre au problème soulevé.

Il vous appartient donc de soulever ce problème avec votre employeur et de trouver avec lui les moyens pour vous de respecter vos obligations.

Restant à votre disposition.